

N/REF : 4/09/2025 15H31 C:000003 I:02635
V/REF : AC/C27220
V/Email reçu le Jeudi 04/09/2025 à 15H31

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ANS
IMMEUBLE : ANNEZ STER - ANS
RUE EUGENE FREYSSINET
35000 RENNES

Rennes, le 10 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : ALLEE 3 FREYSSINET - MME MAROTTE LAETITIA 06 67 76 18 36
LOGEMENT N° 109828, PORTE N°32, 3° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT DU TABLIER DE BAIGNOIRE
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 08/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE TABLIER DE BAIGNOIRE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 09/09/25 à 10H20 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL046-FP.Tablier baign.bois façade	1	110,00	110,00
	TOTAL H.T.			110,00
	T.V.A. a 10,00%			11,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>121,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.